

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION
23 MAI 2024

DATE de PUBLICATION
3 JUIN 2024

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 28
Votants : 35

L'an deux mille vingt-quatre,
le 28 mai à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mme Muriel CLERY, - MM. Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Isabelle DESMOTS, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - M. Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Alain MOREAU, - Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Christian BILLY, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Michel CRIAUD, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - M. Denis HILLAIREAU, - Mme Nicole KORN, - M. Eric LIPPENS, - Mme Régine ROSSET.

M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Eric ROZE
Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Jean-Paul DANIEL
M. Michel CRIAUD donne pouvoir à M. Bruno HUBERT
Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à Mme Isabelle DESMOTS
Mme Annie DRENO donne pouvoir à M. Denis LE RALLE
M. Denis HILLAIREAU donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN
Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Noël PAUL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION n°44-2024 – ADMINISTRATION GENERALE – SPL EQUIPEMENTS DU MORBIHAN – DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE

Le Président rappelle que par délibération n°43-2024 du 28 mai 2024, le Conseil Communautaire a approuver l'augmentation de capital de la SPL Equipements du Morbihan, la cession d'actions au département de 100 actions et la nouvelle composition du Conseil d'administration qui en résultera.

Arc Sud Bretagne intégrera ainsi l'Assemblée Spéciale réunissant les trois collectivités à participations minoritaires (Ploërmel Communauté, Arc Sud Bretagne, Belle-Île-en-Mer).

Il convient de procéder à la désignation du représentant de la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL Equipements du Morbihan.

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 056-200027027-20240528-DELIB_44_2024-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Noël PAUL pour représenter Arc Sud Bretagne au sein de l'Assemblée Spéciale du Conseil d'administration de la SPL Equipements du Morbihan,
- **AUTORISE** M. Noël PAUL à accepter toutes fonctions liées à leur mandat de représentation au sein de la SPL Equipements du Morbihan, notamment celle de Président de l'Assemblée Spéciale ou de représentant de ladite Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'administration.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 31/05/2024
Le Président,

